

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉTUDES ET DE SPORTS SOUS-MARINS

**21 & 22 janvier
2023**



**SÉLECTIF NATIONAL
DE DESCENTE
NAGE EN EAU VIVE**

Le Moyen Ellé : Parcours Loge Coucou
Les Roches du Diable

Avec le soutien du comité interrégional Bretagne - Pays de la Loire FFESSM

eauvive.ffessm.fr  [hydrospeedfrance](https://www.facebook.com/hydrospeedfrance)  [#nage_en_eau_vive_fr](https://www.instagram.com/nage_en_eau_vive_fr)

La FFESSM, la Commission Nationale et la Commission Régionale de Nage en Eau Vive du Comité Inter-régional Bretagne – Pays de la Loire, Les communes de Guilligomarc'h et Lanvéneën ou celles de Berné et Plouay auront le plaisir de vous accueillir en Bretagne les 21 et 22 janvier 2023 pour un sélectif de Descente. **Le régime d'alimentation des rivières étant pluvial 2 parcours, sur 2 rivières différentes, sont proposés** : sur l'Ellé : Loge Coucou – les Roches du Diable en cas de Basses et Moyennes Eaux. Le Scorff du pont du Grayo à Pont Neuf en cas de Hautes Eaux.

Comité d'organisation

Responsable de l'organisation :	Thomas CHARRON
Juge de départ :	Ivan JEZEQUEL
Juge d'arrivée/chronométrateur :	Bernadette GAUDY
Secrétaire à l'arrivée :	Karine JEZEQUEL
Responsable/ Contrôleur matériel :	Bertrand PRODAULT / Philippe PERON
Responsable matériels :	Bruno ROSSIGNOL
Délégué(e) fédéral(e) :	Thomas CHARRON
Escortes :	Présents sur place

Comité de course

Directeur de course :	Gael MARPEAU
Chargé de mission compétition :	Romain MIGEON
Responsable sécurité :	Ivan JEZEQUEL
Responsable chronométrage :	Thomas CHARRON
Responsable informatique/classement :	Magali CHARRON / Patrick DUPRAT

Comité de compétition

Président de la CN - NEV :	Patrick DUPRAT
Organisateur de la compétition :	Thomas CHARRON
Directeur de course :	Gael MARPEAU
Responsable Jeunes	Wilfried MERCIER
Le représentant des compétiteurs :	Elu avant la course par les compétiteurs

Jury compétition

Président de la CN - NEV :	Patrick DUPRAT
Directeur de course :	Gael MARPEAU
Chargé de mission compétition :	Romain MIGEON
Le représentant des compétiteurs :	Elu avant la course par les compétiteurs
Responsable chronométrage :	Thomas CHARRON

Le règlement appliqué est le règlement compétition de la Commission Nationale NEV FFESSM.

Les présidents ou responsables de clubs, engagent les compétiteurs en tenant compte de leur niveaux et de la classe de la rivière (III , IV suivant niveau d'eau). Ils en assument la responsabilité.

Chaque club, doit mettre à la disposition de l'organisation un adulte accompagnant par enfant engagé.

Lors de la confirmation des inscriptions, le chef d'équipe doit présenter pour chacun de ses nageurs :

- La licence FFESSM 2023 et une assurance individuelle ; loisirs 1 ou autre couvrant la pratique de la Nage en Eau Vive en compétition.
- **Un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique de la Nage en Eau Vive en compétition, daté de moins de 3 ans et délivré par tout médecin, accompagné de l'attestation de renseignement du questionnaire de santé signé pour l'année 2022/2023.**
- Les deux autorisations parentales si le nageur est mineur.

Une pièce d'identité reconnue par l'administration française peut être demandée au compétiteur en complément de son justificatif d'inscription.

Par ailleurs, la non-présentation d'une pièce d'identité est également considérée comme un refus de se soumettre au contrôle anti-dopage (cas de disqualification).

Disposition particulière COVID 19 :

En fonction de la situation sanitaire, nous mettrons en place toutes les recommandations demandées par la FFESSM et les Autorité de Santé Public. N'oublions pas pour autant d'appliquer les gestes barrières.

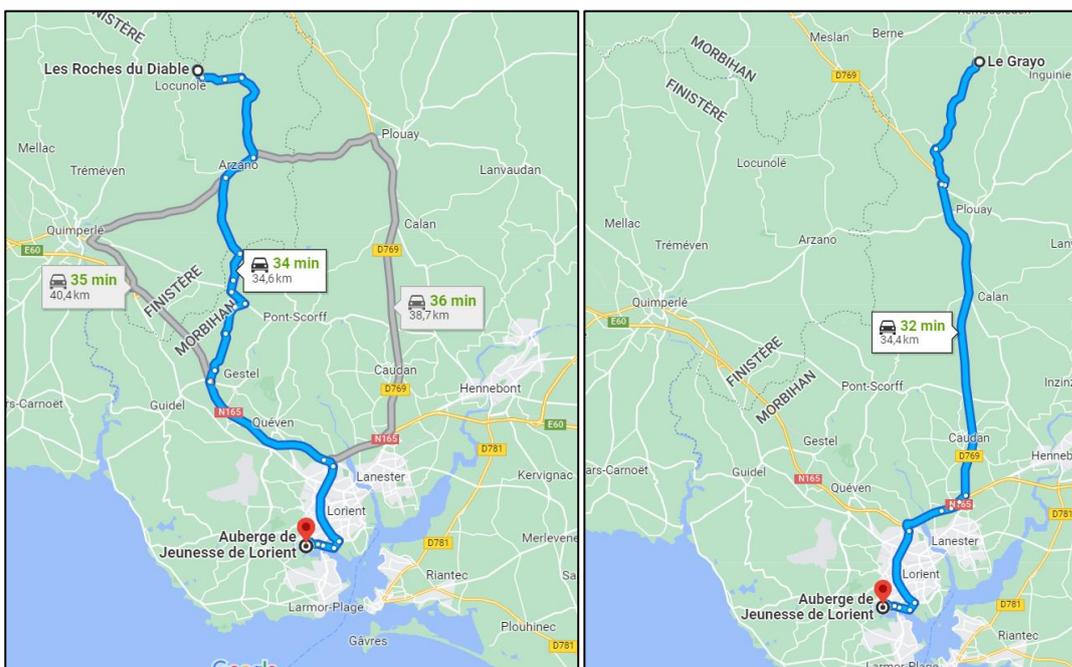
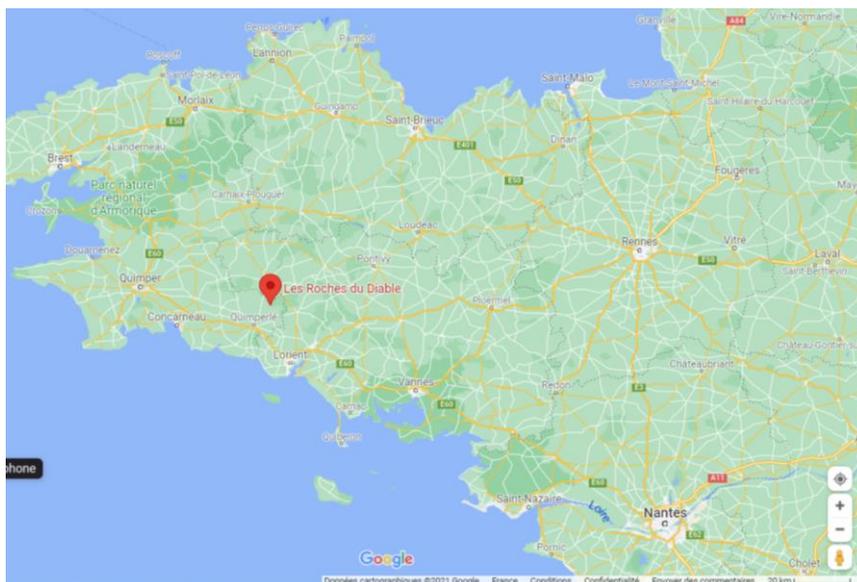
Équipement :

- Tout nageur présentant un équipement non conforme au règlement ne pourra prendre le départ.
- Les palmes en fibre sont interdites pour les catégories benjamins et minimes.

Le Comité d'Organisation pourra :

- modifier les horaires en fonction du nombre de participants;
- modifier, ajourner ou annuler l'épreuve pour des raisons de sécurité.

Accès



≈ 35 km ; une trentaine de minutes suivant la rivière pour l'hébergement, le casse-croûte le dimanche midi et la remise des récompenses*

Auberge de Jeunesse de Lorient
41 r Victor Schoelcher, 56100 Lorient

02 97 37 11 65

Possibilité de réserver dès le vendredi soir ; voir directement avec l'Auberge pour ceux que l'option intéresse.

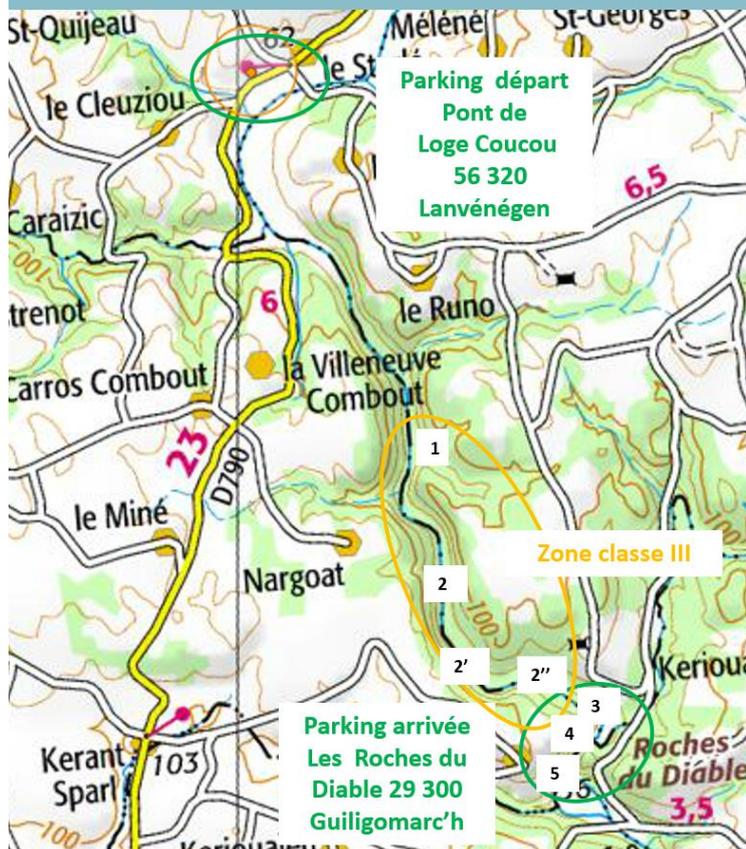
*Lorient est sur la route du retour des participants.

Nous proposons 2 parcours sur 2 rivières différentes (à 15 mn l'une de l'autre) en fonction du niveau d'eau du moment. Le choix de la rivière sera confirmé 48H00 avant la course aux Chefs d'Equipe.

Parcours 1 en cas de Basse et Moyenne Eau : Loge Coucou – Les Roches du Diable sur l'Ellé.

Carte

www.geoportail.gouv.fr



Longueur parcours Loge Coucou les Roches : 6 km. Difficultés suivant niveau d'eau : Classe I/II sur 3 km puis III sur 3 km ; IV sur les 300 derniers mètres suivant niveau d'eau.



1 Le début du tronçon classe III



2, 2' et 2'' Les rapides du haut des Roches



3 Le Saut du Diable : un seuil et une belle vague à surf.



4 Le seuil du Vélodrome



5 La sortie du Vélodrome et l'entrée du S



5 Le S

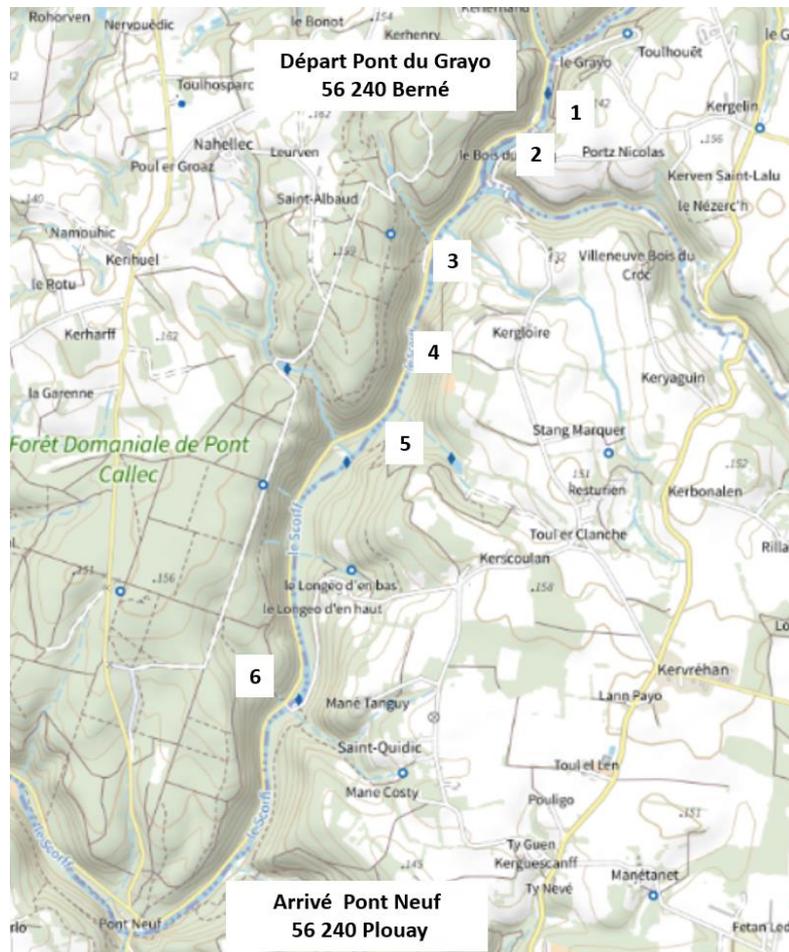
Parcours Jeunes :



1,6 km de classe III du 2 ' au 5.

Parcours 2 en cas de Hautes Eaux :

Le Scorff : du Pont du Grayo au Pont Neuf : 5 km de classe III



1 La Glissière



2 Les rapides de l'auberge de Pont Callek



3 Les Truites



4 Le seuil de la Carrière.



5 Rapides de la Forêt



6 Moulin de Coat Crenn

Parcours jeunes : 2,5 km de classe III du 3 au 6



PROTOCOLE DE COMPETITION

Samedi 21 janvier 2023

- Reconnaissance / Entraînement :

- **De 11 h 00 à 16 h 30** : Reconnaissance du parcours par les compétiteurs, navigation libre sous la responsabilité des clubs.

- Confirmation des inscriptions

- **De 13 h 00 à 15 00** : Contrôle conformité des matériels et confirmation des inscriptions au Chalet des Roches du Diable si parcours 1 retenu sur le Moyen Ellé ou sur le parking de l'auberge de Pont Callek si parcours 2 retenu sur le Scorff.
- **ATTENTION** : Il sera fait application de l'article 9 du règlement compétition : « **Pour les clubs engageant au moins trois concurrents, une personne doit être mise à la disposition de l'organisation.** » Si aucune personne n'est mentionnée sur la fiche d'inscription, elle pourra être désignée d'office parmi les compétiteurs inscrits.

- Réunions / Briefing / Retrait des dossards / Election du représentant des compétiteurs

Chalet des Roches du Diable ou Parking de l'auberge de Pont Callek.

- **16 h 30** :

Réunions :

- Du comité d'organisation
- De l'équipe de sécurité
- Des juges fédéraux

- **17 h 00** :

Briefing des compétiteurs :

- Retrait des dossards par le chef d'équipe
- Élection du représentant des nageurs

- 19H30 apéritif à l'Auberge de Jeunesse de Lorient
- 20H00 Repas

Dimanche 22 janvier 2023

- **09 h 00** : Installation des juges, chronométreurs et équipes de sécurité.
- **09 h 30** : Départ toutes les 30 secondes de la course adultes.
- **11 h 15** : Départ toutes les 30 secondes de la course jeunes.
- **A partir de 12 h 30** : Buffet froid offert à tous à l'Auberge de Jeunesse de Lorient
- **13 h 30** : Proclamation des résultats et remise des prix à l'Auberge de Jeunesse de Lorient
- **ATTENTION** : Les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés par le comité d'organisation en fonction du nombre de compétiteurs et des conditions hydrologiques.

CONTACTS

Responsable de l'organisation : Thomas CHARRON

Tel : 06-25-09-09-19 - Mail : thomas.charron@wanadoo.fr

Directeur de course : Gael MARPEAU

Tel 07 83 90 99 09 - Mail : gael.marpeau@laposte.net

DROIT A L'IMAGE

Au cours de cette manifestation, des photos et des vidéos seront prises.

Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces clichés, merci de bien vouloir nous en informer par l'intermédiaire de la fiche d'inscription. En cas de refus de votre part, votre visage sera flouté.

INSCRIPTION COMPETITION

<i>Désignation</i>	Sélectif pour le Championnat de France 2023 de Descente
EPREUVE <i>Date – Lieu</i>	22 janvier 2023 – Moyen Ellé ou Scorff suivant niveau d'eau
<i>Catégories</i>	Cadets / Juniors / Séniors /Masters 1-2-3-4-5-6-7

COORDONNEES CLUB	CACHET CLUB	RESPONSABLE NEV
NOM		NOM
.....		tél.
n° d'affiliation		e-mail
coordonnées (adresse, téléphone)		signature
.....		
.....		

CHEF D'EQUIPE* : Candidat représentant des compétiteurs**

Nom : Prénom : Tél. :

** Le chef d'équipe est en charge de la confirmation des inscriptions des nageurs de son club et prend part à l'élection du représentant des compétiteurs la veille ou le jour de la compétition. ** Case à cocher pour être porté candidat à l'élection du représentant des compétiteurs.*

Droit à l'image : Au cours de cette manifestation, des photos et vidéos seront prises. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces images, votre visage sera flouté. Merci de nous le faire savoir en cochant la case suivante :

NOM	PRENOM	date de naissance jj/mm/aaaa	catégorie	n° licence (obligatoire)	niveau technique	↓
1						<input type="checkbox"/>
2						<input type="checkbox"/>
3						<input type="checkbox"/>
<i>Chaque club engageant au moins trois concurrents doit mettre une personne à la disposition de l'organisation.</i>						
4						<input type="checkbox"/>
5						<input type="checkbox"/>
6						<input type="checkbox"/>
7						<input type="checkbox"/>
8						<input type="checkbox"/>
9						<input type="checkbox"/>
10						<input type="checkbox"/>

Personne à disposition de l'organisation : NOM PRENOM JF1 : oui - non

Autre(s) personne(s) :

Le règlement compétition stipule que les inscriptions doivent parvenir au moins 15 jours avant la date de la manifestation. Le comité de course informe que pour toute inscription reçue après ce délai, une pénalisation de trois fois le montant des droits d'inscription sera appliquée.

Ci-joint les frais d'inscription compétiteurs de : **10 €** x = €

à l'ordre de : **CR NEV CIBPL** avant le : **08/01/2023**

Fiche à renvoyer à : **Thomas CHARRON** e-mail : thomas.charron@wanadoo.fr Tél. : **06.25.09.09.19**

Adresse : **90 chemin du Vuzut 29 900 Concarneau**

INSCRIPTION COMPETITION

<i>Désignation</i>	Sélectif pour le Championnat de France 2023 de Descente
EPREUVE <i>Date – Lieu</i>	22 janvier 2023 – Moyen Ellé ou Scorff suivant niveau d'eau
<i>Catégories</i>	Benjamins / Minimes

COORDONNEES CLUB	CACHET CLUB	RESPONSABLE NEV
NOM		NOM
.....		tél.
n° d'affiliation		e-mail
coordonnées (adresse, téléphone)		signature
.....		
.....		

CHEF D'EQUIPE* : Candidat représentant des compétiteurs**

Nom : Prénom : Tél. :

** Le chef d'équipe est en charge de la confirmation des inscriptions des nageurs de son club et prend part à l'élection du représentant des compétiteurs la veille ou le jour de la compétition. ** Case à cocher pour être porté candidat à l'élection du représentant des compétiteurs.*

Droit à l'image : Au cours de cette manifestation, des photos et vidéos seront prises. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces images, votre visage sera flouté. Merci de nous le faire savoir en cochant la case suivante :

	NOM	PRENOM	date de naissance jj/mm/aaaa	catégorie	n° licence (obligatoire)	niveau technique	↓
1	<input type="checkbox"/>
2	<input type="checkbox"/>
3	<input type="checkbox"/>
<i>Chaque club engageant au moins trois concurrents doit mettre une personne à la disposition de l'organisation.</i>							
4	<input type="checkbox"/>
5	<input type="checkbox"/>
6	<input type="checkbox"/>
7	<input type="checkbox"/>
8	<input type="checkbox"/>
9	<input type="checkbox"/>
10	<input type="checkbox"/>

Personne à disposition de l'organisation : NOM PRENOM JF1 : oui - non

Autre(s) personne(s) :

Le règlement compétition stipule que les inscriptions doivent parvenir au moins 15 jours avant la date de la manifestation. Le comité de course informe que pour toute inscription reçue après ce délai, une pénalisation de trois fois le montant des droits d'inscription sera appliquée.

Ci-joint les frais d'inscription compétiteurs de : **8 €** x = €

à l'ordre de : **CR NEV CIBPL** avant le : **08/01/2023**

Fiche à renvoyer à : **Thomas CHARRON** e-mail : thomas.charron@wanadoo.fr Tél. : **06.25.09.09.19**

Adresse : **90 chemin du Vuzut 29 900 Concarneau**

AUTORISATION PARENTALE POUR TOUT PRÉLÈVEMENT NÉCESSITANT UNE
TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE
SUR LES MINEURS

Vu l'article R.232-52 du Code du Sport (*)

Je soussigné :

Représentant(e) légal(e) ou personne investie de l'autorité parentale de :

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Autorise tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement sanguin, à l'occasion des contrôles mis en place dans le cadre de la lutte contre le dopage.

Club de rattachement du mineur :

Attestation établie le :

À :

Signature du représentant légal :

(*) Article R.232-52 : « Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout

prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle. »

AUTORISATION PARENTALE

Pour la participation aux activités de Nage en Eau Vive

Type : Descente

Genre de la manifestation : Sélectif National de Descente 2023

Lieu : Moyen Ellé ou Scorff suivant niveau d'eau

Date : **du 21 au 22 janvier 2023**

Je soussigné(e) Monsieur, Madame

Née(e) le / / à,

Domicilié au

Agissant en qualité de représentant(e) légal(e) ou personne investie de l'autorité parentale,

Autorise Mon fils :

Ma fille :

L'enfant :

Né(e) le / / à,

À participer à la manifestation sportive citée en référence.

J'atteste avoir le plein exercice de l'autorité parentale à l'égard de cet enfant mineur.

Cette autorisation est valable du : au

Fait à :

le :

Signature

